

**ALLIANCE NATIONALE
DE L'INDUSTRIE MUSICALE
(ANIM)**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2021

**ALLIANCE NATIONALE
DE L'INDUSTRIE MUSICALE
(ANIM)**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM) (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

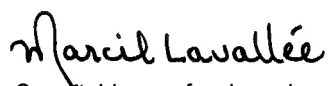
Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)

Le 18 septembre 2021

Marcil Lavallée

ALLIANCE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MUSICALE (ANIM)

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

3

	2021	2020
PRODUITS		
Subventions et contributions (note 3)	307 106 \$	252 663 \$
Cotisations des membres et autres	13 392	8 818
Dons en services	-	2 667
	320 498	264 148
CHARGES		
<i>Programmation</i>		
Salaires, avantages sociaux et contractuels	83 494	60 661
Frais de fonctionnement de bureau	19 026	19 681
Rémunération versée à des administrateurs	4 989	16 598
Cotisations	2 386	1 627
Publicité et promotion	-	157
Déplacements et séjour (représentation, concertation et développement)	-	16 430
Honoraires et services professionnels	19 629	10 589
	129 524	125 743
<i>Projets spéciaux</i>		
Honoraires et cachets	89 766	35 229
Programme de contestation judiciaire	44 115	59 447
Déplacements, rencontres et formation	26 399	19 302
Publicité, promotion, bulletin et autres	10 495	455
Frais de fonctionnement de bureau	8 494	-
Les Résidences à Petite-Vallée	-	9 114
	179 269	123 547
	308 793	249 290
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	11 705	14 858
ACTIF NET (NÉGATIF) AU DÉBUT	(9 652)	(24 510)
ACTIF NET (NÉGATIF) À LA FIN	2 053 \$	(9 652) \$

ALLIANCE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MUSICALE (ANIM)

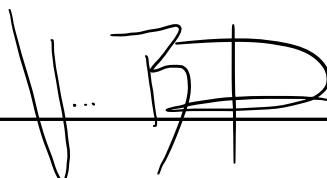
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE


31 MARS 2021

4

	2021	2020
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	174 526 \$	8 009 \$
Encaisse en fiducie	21 437	65 553
Débiteurs (note 4)	11 819	10 907
Subventions et contributions à recevoir (note 5)	20 147	3 250
Frais payés d'avance	300	-
	228 229 \$	87 719 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	87 940 \$	17 188 \$
Subventions et contributions reportées (note 8)	78 236	80 183
	166 176	97 371
DETTE À LONG TERME (note 9)	60 000	-
	226 176	97 371
ACTIF NET (NÉGATIF)		
Non affecté	2 053	(9 652)
	228 229 \$	87 719 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


_____, administrateur


_____, administrateur

ALLIANCE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MUSICALE (ANIM)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021

5

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	11 705 \$	14 858 \$
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(912)	(2 588)
Subventions et contributions à recevoir	(16 897)	13 000
Encaisse en fiducie	44 116	(65 553)
Frais payés d'avance	(300)	-
Créditeurs	70 752	(31 808)
Subventions et contributions reportées	(1 947)	67 791
	94 812	(19 158)
	106 517	(4 300)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Dette à long terme	60 000	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	166 517	(4 300)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	8 009	12 309
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	174 526 \$	8 009 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. L'ANIM a pour mission de contribuer à la consolidation et à la croissance du disque et du spectacle musical de l'espace francophone canadien.

En tant qu'organisme sans but lucratif, l'ANIM est exemptée d'impôt selon la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Constatation des produits

L'organisme comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées à des charges de périodes futures sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits découlant des cotisations des membres et des autres produits sont constatés dans la période au cours de laquelle ils se rapportent.

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Apports en services

L'organisme comptabilise les apports en services lorsque leur juste valeur peut être évaluée au prix d'un effort raisonnable, qu'ils sont utilisés dans le cours normal de la programmation et des projets spéciaux et qu'ils auraient dû être achetés par l'organisme à défaut d'un apport. Les apports en services sont alors comptabilisés à leur juste valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Services reçus à titre bénévole

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leurs juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises. Au cours des exercices clos le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020, aucune acquisition d'immobilisations n'a été comptabilisée en charge à l'état des résultats.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs ainsi que des subventions et contributions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

ALLIANCE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MUSICALE (ANIM)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

8

3. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

	2021	2020
Programmation		
<i>Ministère du Patrimoine canadien</i>		
Programme d'appui aux langues officielles ^(a)	107 553 \$	101 205 \$
Remboursement de déplacements	-	1 495
<i>Conseil des arts du Canada</i>		
Aide annuelle ^(b)	15 000	18 000
<i>Musicaction</i>		
Promotion	-	5 000
	122 553	125 700
Projets spéciaux		
<i>Ministère du Patrimoine canadien</i>		
Perfectionnement professionnel ^(a)	12 179	-
Aide à la promotion ^(a)	7 228	-
Programme de contestation juridique	44 115	59 447
Rencontres qui chantent ^(a)	-	25 755
<i>Musicaction</i>		
Perfectionnement professionnel	30 489	13 761
Rencontres qui chantent	20 000	18 000
Aide à la promotion internationale	16 590	-
Aide à la promotion (Rideau)	11 500	-
<i>Secrétariat du Québec aux relations canadiennes</i>		
Rencontres qui chantent	10 000	10 000
<i>Conseil des Arts du Canada</i>		
Numérique ensemble	10 452	-
Perfectionnement professionnel (APEM)	12 000	-
Perfectionnement professionnel ^(b)	3 000	-
<i>Affaires mondiales Canada</i>		
Affaires mondiales Canada - Aide à la promotion internationale	7 000	-
	184 553	126 963
	307 106 \$	252 663 \$

a) L'organisme a reçu une contribution de 126 960 \$ du Programme d'appui aux langues officielles pour l'exercice clos le 31 mars 2021 (2020 : 126 960 \$). Une portion de cette contribution a été allouée aux projets Aide à la promotion et Perfectionnement professionnel.

b) L'organisme a reçu une contribution de 18 000 \$ du Programme d'aides annuelles pour l'exercice clos le 31 mars 2021 (2020 : 18 000 \$). Une portion de cette contribution a été allouée au projet Perfectionnement professionnel.

ALLIANCE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MUSICALE (ANIM)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

9

4. DÉBITEURS

	2021	2020
Comptes clients	3 593 \$	4 688 \$
Taxes à la consommation à recevoir	8 226	6 219
	11 819 \$	10 907 \$

5. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

	2021	2020
<i>Musicaction</i>		
Perfectionnement professionnel	6 500 \$	3 250 \$
Rencontres qui chantent	5 000	-
Aide à la promotion internationale	2 272	-
Aide à la promotion (Rideau)	2 875	-
<i>Affaires mondiales Canada</i>		
Aide à la promotion internationale	3 500	-
	20 147 \$	3 250 \$

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit VISA autorisée de 20 000 \$ qui porte intérêt au taux de 7,95 %. Au 31 mars 2021, la marge de crédit est inutilisée.

7. CRÉDITEURS

	2021	2020
Fournisseurs et frais courus	83 683 \$	15 240 \$
Sommes à remettre à l'État	4 257	1 948
	87 940 \$	17 188 \$

ALLIANCE NATIONALE DE L'INDUSTRIE MUSICALE (ANIM)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

10

8. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les variations survenues dans les soldes des subventions et contributions reportées sont les suivantes :

	2021	2020
Solde au début	80 183 \$	12 392 \$
Plus : montants octroyés au cours de l'exercice	305 159	320 454
Moins : montants constatés à titre de produit	(307 106)	(252 663)
Solde de fin	78 236 \$	80 183 \$

Les subventions et contributions reportées se détaillent comme suit :

	2021	2020
Patrimoine canadien (Programme de contestation judiciaire)	21 437 \$	65 552 \$
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes	-	8 000
Musicaction (divers projets)	26 250	6 631
Conseil des Arts du Canada (Numérique ensemble)	30 549	-
	78 236 \$	80 183 \$

9. DETTE À LONG TERME

	2021	2020
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, échéant en décembre 2025, sans intérêt jusqu'en décembre 2022 et portant intérêt au taux de 5 % par la suite, renouvelable en décembre 2022, dont une portion de 20 000 \$ est convertible en subvention si le prêt est entièrement remboursé avant cette date	60 000 \$	- \$

10. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de l'organisme pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet d'un remboursement au bailleur de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

11. PANDÉMIE DU CORONAVIRUS

La pandémie du coronavirus (COVID-19) est répandue à travers le monde et affecte l'ensemble des activités économiques. Les conditions liées au coronavirus évoluent rapidement et les autorités gouvernementales ont mis en place des mesures d'urgence afin d'atténuer la propagation du virus. Les impacts financiers sur l'organisme dépendent du déroulement futur des événements, notamment la durée des interruptions et des restrictions commerciales imposées par le gouvernement, la progression du programme de vaccination auprès de la population et l'efficacité des mesures prises au Canada et dans d'autres pays pour combattre le virus. Ces événements sont hautement incertains et l'organisme n'est pas en mesure d'évaluer les impacts finaux qu'ils auront sur ses résultats financiers.